
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 10

Séance du 15 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le quinze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 15 mars 2017, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Isabelle BILAND-PERENNES, Jean-Claude BORLETEAU, Paul EMARD, Eric MORVAN, Magalie PANNESE, Laurence PICOT, Patrick VALEUR

Représentés: Claudine CHATEIGNER par Laurence PICOT

Excuses:

Absents: Simon THIERRY

Secrétaire de séance: Isabelle BILAND-PERENNES

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016 - DE 2017 001

Le procès verbal de la séance du 12 décembre 2016 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: INDEMNITES DES ELUS - DE 2017 002

L'indice brut terminal de la fonction publique ayant été modifié il convient de délibérer afin de mettre à jour les indemnités des élus, et ceci relève de la compétence du Conseil Municipal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: EXTENSION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE CONCERNANT LES DEMANDES A L'ETAT , A D'AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES, ORGANISMES OU ASSOCIATIONS, D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - DE 2017 003

Conformément à l'article L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales il a été délégué par le Conseil Municipal au Maire certaines compétences en début de mandat. La Loi NOTRe a modifié cet article et donne maintenant la possibilité au Conseil Municipal de donner délégation au maire en ce qui concerne la possibilité de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions .

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - DE 2017 004

Un nouvel agent technique débutera fin avril. Il convient de créer le poste correspondant à savoir adjoint technique territorial à raison de 15 heures hebdomadaires.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: CC DU PAYS DE NEMOURS TRANSFERT DE LA COMPETENCE AMENAGEMENT (PLUi) - DE 2017 005

Conformément à la Loi Alur toute communauté de communes qui n'a pas cette compétence se la voit transférer automatiquement le 27 mars 2017 sauf délibération de 25 % des communes représentant 20 % de la population de la Communauté de communes s'y opposant.

Résultat du vote : Refusée

Votants : 10

Pour : 0

Contre : 10

Abstention : 0

Refus : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- Madame BEAUVAIS et Monsieur VALEUR nous informent que le SIAEP va effectuer des travaux sur le château d'eau afin de réparer une fuite, travaux qui s'élèvent à environ 25 000 €,
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 3 avril 2017 afin de voter le budget 2017,
- Des incivilités ont encore été constatées à plusieurs reprises à la plateforme de bornes d'apport volontaire, et notamment de la part de personnes n'habitant pas la commune. Monsieur le Maire rappelle que le dépôt de déchets non autorisés est amendable conformément à l'arrêté municipal du 20 juillet 2016 et fera l'objet d'un signalement et d'une plainte auprès de la Gendarmerie. Une réflexion est en cours sur les possibilités permettant de "sécuriser" le site et éviter une recrudescence de ces dépôts sauvages.
- Les élections présidentielles auront lieu le 23 avril et 7 mai et les élections législatives les 11 et 18 juin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

**Le Maire,
Denis CELADON**

